

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**B.P 56**  
**63190 LEZOUX**

**REUNION DU 10 NOVEMBRE 2011**

---

L'an deux mille onze, le 10 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 27 octobre 2011, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle GAGNADRE, présidente.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Gérald FEDIT
M. René GODIGNON	M. Jean-Yves GOUBELY
M. Roger MASTERNAK	M. Paul ALIBERT
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Julien THELLIER
M. Jean-Jacques MICHOT	M. Florent MONEYRON
Mme Myriam DUPORGES	M. Bernard SAXER
M. Gabriel BOSLOUP	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Bernard BOYER	M. Joseph MARTINEZ
Mme Marie-Gabrielle GAGNADRE	M. Daniel GRAND
M. Alain COSSON	M. Pierre AITELHADJ
Mme Marie-France MARMY	M. Franck VIDAL
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	

Votaient par procuration : M. Jean-Christophe LACAS (M. Michel MAZEYRAT)  
Mme Elisabeth BRUSSAT (M. Paul ALIBERT)  
M. Bruno BERNARD (M. Joseph MARTINEZ)  
Mme Lucile ROMEUF (Mme M-G GAGNADRE)  
Mme Martine MALTERRE (M. Pierre AITELHADJ)  
Mme. Claudine CHEZE (M. Florent MONEYRON)  
M. Michel GUILLOT (M. Daniel GRAND)  
M. Denis PEREZ (M. Franck VIDAL)  
M. Robert JOURDAN (M. Roger MASTERNAK)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2011

### ORDRE DU JOUR :

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 1 – Terrains de tennis – Renouvellement de la participation financière pour 2011/2012 - **REPORTEE**
- 2- Création d'une commission intercommunale des impôts directs – complément d'information

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- 3- Création d'un poste de chargé de prospection des entreprises – Contractuel
- 4- Chargé de prospection - Mission de recrutement RH Partners
- 5- Création d'un poste de chargé d'accueil et d'animation touristique - CAE

#### **6- AFFAIRES DIVERSES**

## CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

\*\*\*\*\*

- VU l'article 34-XVIII-A, 4<sup>ème</sup> alinéa de la loi de finances rectificative pour 2011 du 29/12/2010 qui rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCID) ;

Madame la Présidente informe que cette commission se substitue donc de plein droit aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) des communes membres en ce qui concerne les locaux commerciaux, biens divers et établissements industriels de son territoire.

Elle explique que la composition de la CIID doit être la suivante :

- 11 membres : le Président de l'EPCI et 10 commissaires titulaires
- Les commissaires doivent être :
  - o Français
  - o Au moins 25 ans
  - o Jouir de leurs droits civils
  - o Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales des communes membres ou de l'EPCI (tous les rôles doivent être représentés : CFE, TH, TFB, TFNB)
  - o Familiarisés avec les circonstances locales et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
  - o 1 commissaire doit être domicilié hors du territoire de l'EPCI

Les missions de la CIID sont :

- En concertation avec l'administration fiscale, elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les seuls locaux commerciaux, biens divers et établissements industriels en lieu et place des CCID des communes membres.
- Participation à la désignation des locaux types, révision, vérification des catégories
- Donner un avis sur l'évaluation foncière des locaux commerciaux
- Son rôle est consultatif, elle propose et l'évaluation est arrêtée par l'administration fiscale
- Elle est informée des modifications des valeurs locatives des établissements industriels (évaluation selon la méthode comptable)

Ainsi, les objectifs de la CIID sont :

- Assurer un meilleur pilotage de l'action publique fiscale sur le territoire de l'EPCI.
- Emettre un avis sur le choix des évaluations foncières proposées par l'administration fiscale aux CCID.
- Etablir un objectif d'uniformisation des tarifs de référence servant à l'évaluation des immeubles non industriels et les locaux à usage d'habitation.
- Etablir une liste d'immeubles types pour lesquels des disparités entre les communes membres justifient la mise en place d'une uniformisation des tarifs.

Aussi, suite à la demande auprès des communes membres de proposer des personnes susceptibles de faire partie de la CIID, il convient de dresser une liste de 20 personnes

pour les commissaires titulaires et une autre de 20 personnes pour les commissaires suppléants. La durée du mandat des commissaires est la même que celle des conseillers municipaux. Les commissaires sont ensuite désignés par le Directeur des services fiscaux à partir de la liste établie ci-dessous.

Madame la Présidente propose donc à l'Assemblée d'établir les listes de commissaires comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMUNES	ROLES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS	COMMUNES	ROLES
Mr FICHE Dominique	Lezoux	TH	Mme CHOLET Eliane	Lezoux	TFNB
Mr RABILLER Claude	Lezoux	CFE	Mr TOURLONIAS Jean Claude	Lezoux	TFB
Mr BARAGOIN Guy	Vinzelles	TFNB	Mr COULOUMY Didier	Vinzelles	CFE
Mr RELIER Pascal	Vinzelles	TFB	Mr BARAGOIN Gilles	Vinzelles	CFE
Mr MICHOT Jacques	Culhat	TFB	Mr AUSSET Jean Philippe	Culhat	TH
Mr COSTE Aimé	Culhat (Romagnat)	TFB	Mr CHERIN Francis	Culhat	TFNB
Mme VIALON Marie laure	Moissat	TH	Mme GOBILLARD Valérie	Moissat	TFB
Mme VOGEL Juliette	Moissat	TFNB	Mr COHERIER Jean Jacques	Moissat	TH
Mme BOILON Déolinda	Lempty	CFE	Mme ROUGIER Monique	Lempty (Orléat)	TFB
Mr BEAL Philippe	Lempty	TH	Mr REIGNAT Bruno	Lempty	TFNB
Mr CHARBONNIER Daniel	Seychalles	CFE	Mme BARDYN Odile	Seychalles	TFB
Mr CIERGE Philippe	Seychalles	TH	Mr BOISSON	Seychalles (Lempty)	TFNB
Mr BONHOMME Guy	Crevant-Laveine	TFNB	Mr GARMY François	Crevant Laveine	TFB
Mr DELABOURLAS Noël	Crevant-Laveine (Dorat)	TFB	Mr THEALLIER Jean Louis	Bort l'Etang	TH
Mr MAZEYRAT Michel	Bort l'Etang	TFB	Mr AUZENAT Jean Paul	Orléat	TH
Mr FOURNIER Frédéric	Bort l'Etang	TFNB	Mme BRUSSAT Elisabeth	Orléat	TFNB
Mr MAURIN Daniel	Orléat	TFNB	Mr LOMBARDY Jacques	Peschadoires	TH
Mr BRUGIERE Jean Luc	Orléat	CFE	Mr FAUVE Didier	Peschadoires	TFB
Mr COLLIOT Raymond	Ravel	TH	Mme PIEROPAN Béatrice	Ravel	TFB
Mr COURTY Cyrille	Ravel	CFE	Mr CIERGE Christian	Ravel	TFNB

Cette délibération annule et remplace celle prise lors de la séance du conseil communautaire en date du 29 septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes DECIDE de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs en désignant les commissaires titulaires et suppléants de la CIID comme énoncé ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 novembre 2011

La Présidente,



## CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PROSPECTION DES ENTREPRISES POUR LE PAI - CONTRACTUEL

\*\*\*\*\*

- VU la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article N°3 alinéa 5;

Madame la Présidente rappelle qu'à maintes reprises le conseil communautaire a donné la priorité au dossier de création d'un parc d'activités intercommunal parmi les actions que doit mener la communauté de communes. De plus, elle explique que la commercialisation du parc d'activités intercommunal est un enjeu pour le territoire et qu'il devient urgent de se donner les moyens de sa mise en œuvre.

Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'Assemblée de créer un poste de chargé de prospection des entreprises pour le parc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le recrutement d'un agent pour ce poste interviendra par voie contractuelle pour les raisons suivantes :

- Il s'agit d'un besoin de recrutement spécifique afin de permettre la prise en charge de la prospection d'entreprises artisanales, industrielles et tertiaires dans le but que celles-ci s'installent sur le parc d'activités. L'agent analysera le marché et identifiera les activités et entreprises cibles. Pour ce faire, il démarchera et mènera les négociations auprès des différentes entreprises intéressées par de nouveaux projets d'implantations.
- De plus, le besoin de recrutement répond à un besoin urgent de recherche d'entreprises potentielles susceptibles de s'installer sur le PAI et sollicite des missions qui relèvent de la filière administrative.

Ainsi, le recrutement fera l'objet d'un contrat à durée déterminée d'un an qui pourra être renouvelé en fonction de l'évaluation de la mission et des objectifs remplis. Le poste de chargé de prospection entreprises sera créé :

- Pour un contrat à durée déterminée d'un an.
- Ce poste sera placé sous l'autorité de la Présidente de la Communauté de Communes, avec l'appui des élus de la Communauté de Communes et en collaboration avec la chargée de mission économie,
- pour une rémunération basée, en fonction du niveau de diplômes et de l'expérience professionnelle, sur la fourchette indiciaire du grade d'attaché.
- La rémunération sera composée d'un salaire fixe à négocier (fonction du profil et de l'expérience) et assortie d'une prime sur objectifs. Pour ce faire, une prime de fonction et de résultat sera mise en place lors d'une prochaine modification du régime indemnitaire.
- Ce poste exigera une forte disponibilité incluant déplacements France et Etranger.
- des déplacements seront prévus avec le véhicule personnel et seront remboursés selon les grilles tarif FPT.
- pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,

Une déclaration de création et de vacance de poste sera adressée au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme , de même qu'une annonce sera envoyée pour la parution de l'offre d'emploi sur des sites spécialisés.

Madame la Présidente rappelle que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront à inscrire prévus au B.P.2012

Madame la Présidente propose donc au conseil communautaire :

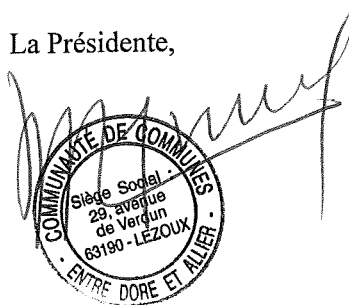
- de créer un poste de chargé de prospections entreprises comme décrit ci-dessus,
- Le recrutement pourra intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2012
- de pourvoir au recrutement d'un agent par voie contractuelle,
- de l'autoriser à faire les démarches de création de poste et de recrutement,
- de l'autoriser à signer le contrat de travail à durée déterminée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE d'approuver les propositions de Madame la Présidente pour le recrutement d'un chargé de prospection entreprises, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 novembre 2011

La Présidente,



## CHARGE DE PROSPECTION DES ENTREPRISES POUR LE PAI – MISSION DE RECRUTEMENT RH PARTNERS

\*\*\*\*\*

- VU la délibération N°03 du conseil communautaire du 10 novembre 2011 relative à la création d'un poste de chargé de prospection entreprises pour le PAI ;
- CONSIDERANT la mission particulière liée au recrutement de cet agent ;

Madame la Présidente explique aux délégués que compte tenu du recrutement particulier pour le poste de chargé de prospection entreprises, il convient de recourir à un cabinet de recrutement spécialisé qui assurera la préparation du recrutement de cet agent en étant chargé plus particulièrement de :

- L'élaboration de la fiche de poste,
- La mise en annonce du poste et son suivi,
- L'analyse des CV, des candidats et de leur présélection,
- Le conseil sur les modalités de recrutement.

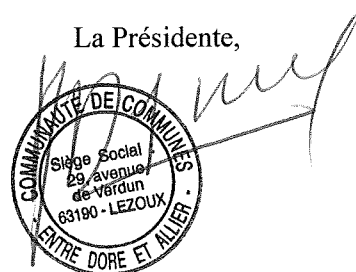
Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'Assemblée de missionner le cabinet de recrutement RH PARTNERS pour un coût de mission qui s'élève à 5434.78 € HT (6500 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE de missionner le cabinet RH PARTNERS pour le recrutement du chargé de prospection entreprises, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 novembre 2011

La Présidente,



## CREATION D'UN POSTE DE CHARGE D'ACCUEIL ET D'ANIMATION TOURISTIQUE EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (CAE) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME ET L'ETAT

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente explique qu'afin d'animer le point d'information touristique et d'accueillir du public lors des prochaines vacances, il a été proposé en bureau de la communauté de créer un poste de chargé d'accueil et d'animation touristique sur la base d'un contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'Assemblée de signer un contrat unique d'insertion à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011. Le recrutement d'un agent pour ce poste interviendra de la manière suivante :

- Pour une durée de 6 mois renouvelable
- Sur un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI/CAE) pour une durée hebdomadaire de travail de 35h. Seuls 20h ou 26 heures seront pris en charge par l'Etat
- Pour des missions de chargé(e) de l'animation et de l'accueil, durant les vacances scolaires et autres dates clefs, du point d'information touristique intercommunal :
  - o en collaboration avec la chargée de mission tourisme : mise en place, conduite et promotion d'animations au point d'information touristique (expositions, ateliers...)
  - o préparation de la saison estivale
  - o appui aux missions du chargé de mission tourisme
  - o entretien courant et maintien en état de propreté du local « point d'information touristique » lors des périodes de permanence

Madame la Présidente rappelle que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront à inscrire prévus au B.P.2012.

Madame la Présidente propose donc au conseil communautaire :


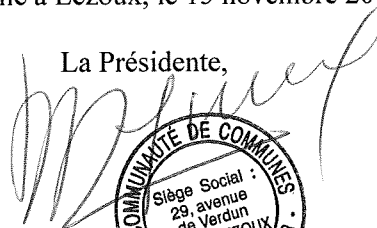
- de signer une convention avec le Conseil général du Puy de Dôme et l'Etat pour le recrutement d'un agent en CAE – CUI pour une durée de 6 mois renouvelable,
- Le recrutement pourra intervenir au 1<sup>er</sup> décembre 2011,
- de l'autoriser à faire les démarches de création de poste et de recrutement,
- de l'autoriser à signer le contrat de travail afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE d'approuver les propositions de Madame la Présidente pour le recrutement d'un CAE, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 novembre 2011

La Présidente,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Siège Social :  
29, avenue  
de Verdun  
63190 - LEZOUX  
ENTRE DORE ET ALLIER